

## **CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

### **Mobilisons-nous collectivement pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers prioritaires de Caen la mer**

Depuis plus de 40 ans la politique de la ville vise à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités (Communauté urbaine, villes, Département, Région) mais aussi les différentes parties prenantes (bailleurs sociaux, CAF, service public de l'emploi, associations, habitants, ...).

Localement, les 6 quartiers de Caen la mer dits « politique de la ville » présentent un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne du territoire. En effet, 48% des ménages des quartiers prioritaires de Caen la mer vivent en dessous du seuil de pauvreté (contre 14% des ménages de la Communauté urbaine) et 33% des actifs sont au chômage (soit 2,5 fois plus que les habitants de Caen la mer).

**C'est pourquoi les communes de Caen et d'Hérouville Saint-Clair, la Communauté urbaine Caen la mer et l'État poursuivent leur travail commun afin de réduire cet écart et valoriser les quartiers.**

Un travail collectif plus conséquent a été impulsé depuis 2014 par la loi Lamy qui a introduit un outil partenarial appelé le Contrat de ville. La nouvelle génération du contrat de ville est en train de s'écrire partout en France jusqu'au printemps 2024 et c'est à ce titre qu'un nouveau travail collaboratif se met en place depuis quelques mois pour élaborer la prochaine contractualisation.

**Le prochain Contrat de ville de Caen la mer se construit avec tous les acteurs et tous les partenaires !**

Pour développer davantage cette collaboration et partager les actualités et les enjeux de ce dispositif, un **temps fort a été organisé ce mardi 30 janvier 2024 au Palais des Sports Caen la mer.**

Ce rendez-vous a regroupé tous les partenaires qui permettent de changer le regard porté à ces quartiers, travailler ensemble et partager les grands enjeux.

Ce futur contrat permettra à tous les acteurs de poursuivre leur mobilisation déjà importante autour des orientations majeures qui traversent la société en général et les quartiers prioritaires en particulier :

- **Faciliter l'accès aux droits aux services.**
- **Vivre ensemble dans un cadre de vie apaisé et sûr.**
- **Poursuivre les dynamiques favorisant la réussite éducative et l'insertion professionnelle.**
- **Aborder le virage des transitions écologiques mais aussi démographiques.**

## LE CONTRAT DE VILLE : C'EST QUOI ?

*Le contrat de ville est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.*

Un dispositif porté par :

